



Grand-Duché de Luxembourg
Großherzogtum Luxemburg

Commune de
Gemeinde

Lorentzweiler

Extrait du registre aux délibérations

du Conseil Communal de la commune de Lorentzweiler

Séance du 20 février 2024

Date de l'annonce publique de la séance: 14.02.2024
Date de la convocation des conseillers: 14.02.2024

Présents : Mme Kirsch-Hirtt, bourgmestre, Bach, Mersch, échevins, Alexander, Kremer A., Kremer B., Mme Schmit, Mme Ney épouse Prim, Mme Calvario, Wietor, Weyerich, conseillers. Flener, secrétaire.

Excusé : / Absent : /

Point de l'ordre du jour: 2

Objet : 2^{ème} Avis sur le rapport d'évaluation du projet « 380kV – Modernisierung der Hochspannungsinfrastruktur auf den Teilabschnitten Bofferdange-Bertrange und Bofferdange-Aach »

Le conseil communal,

Vu la délibération du conseil communal du 15 décembre 2022 portant approbation de deux avis sur le rapport d'évaluation du projet « 380kV – Modernisierung der Hochspannungsinfrastruktur auf den Teilabschnitten Bofferdange-Bertrange und Bofferdange-Aach »

Vu le projet CREOS 380kV prévoyant des lignes électriques à haute tension 380kV avec un poste de transformation, lignes électriques à haute tension 380kV reliant sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg les communes de Rosport-Mompach à Bertrange ;

Considérant que le projet CREOS 380kV est d'intérêt général et d'utilité publique et s'impose ainsi pour satisfaire les besoins de la société moderne en énergie électrique du point de vue de toutes les facettes ;

Considérant qu'il est absolument indispensable de veiller à ce que le projet constitue un minimum de nuisance pour l'environnement naturel et humain, et notamment de veiller à la sauvegarde de la beauté du paysage,

Vu les dispositions de la loi modifiée du 15 mai 2018 relative à l'évaluation des incidences sur l'environnement ;

Vu les deux courriers du 10 janvier 2024 émanant du Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité priant la commune de Lorentzweiler d'émettre un avis sur le nouveau rapport d'évaluation ;

Vu le rapport modifié sur l'évaluation des incidences sur l'environnement réalisé par le bureau d'ingénieurs « Oeko – Bureau » de Rumelange pour les deux tronçons Bofferdange– Bertrange et Bofferdange-Aach ;

Vu la réunion d'information portant sur l'évolution du projet de la nouvelle infrastructure à très haute tension 380 kV et organisée le 6 février 2024 par la société CREOS Luxembourg SA ;

Considérant que les avis supplémentaires émis par le conseil communal ont été rédigés en langue allemande et ne concernent que les informations complémentaires fournies dans la version adaptée du rapport d'évaluation comme demandé dans le courrier du 10 janvier 2024 ;

Décide à l'unanimité d'émettre les deux avis complémentaires annexés et de les transmettre au Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité

Ainsi délibéré date qu'en tête
Le conseil communal,
Pour extrait conforme,
Lorentzweiler, le 21 février 2024
Le Bourgmestre,
Marguy KIRSCH-HIRTT

Le Secrétaire,
Frank FLENER

